

**DELIBERATION N° 18/459 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DECIDANT L'OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE
SEJOURS EN IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION
DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE ET NON BILINGUE DU SECOND DEGRE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

ETAIT ABSENTE : Mme

Laura Maria POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
VISTU u Codice generale di e cullettività territoriale, titulu II, libru IV, IV^a parte,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015
approuvant le Plan « Lingua 2020 »,
VISTU a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprile
2015 appruvendu u Pianu « Lingua 2020 »,
- VU** la délibération n° 15/253 AC du 29 octobre 2015 adoptant le contrat de
plan État-Région 2015-2020,
VISTU a deliberazione n° 15/253 AC di u 29 d'ottobre di u 2015 dendu
accunsentu à u cuntrattu di pianu Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018
portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité
de Corse,
VISTU a deliberazione n° 18/139 AC di l'Assemblea di Corsica di u 30 di maghju
di u 2018 purtendu apprubazione di u regulamentu bugetariu è finanziaru
di a Cullettività di Corsica,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018
portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour
l'exercice 2018,
VISTU a deliberazione n° 18/140 AC di l'Assemblea di Corsica, di u 30 di maghju
di u 2018 purtendu apprubazione di u bugettu primivu di a Cullettività di
Corsica per l'eserciziu 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
NANTU à u raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica,
- VU** l'avis n° 2018-77 du Conseil Economique, Social, Environnemental et
Culturel de Corse, en date du 27 novembre 2018,
VISTU l'avisu n° 2018-77 di u Cunsigliu Economicu, Suciale, Ambientale è
Culturale di Corsica di u 27 di nuvembre di u 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion
Sociale et de la Santé,
NANTU à u raportu di a Commissione di l'Educazione, di a Cultura, di a Cuesione
Suciale è di a Salute,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
NANTU à u raportu di a Cummissione di e Finanze è di a Fiscalità,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2018

Programme N4311C

LC Formation - Chapitre 932 - Fonction 221 - Compte 657381

MONTANT DISPONIBLE.....3 054 400,00 euros
MONTANT AFFECTE..... 11 312,00 euros

Aide exceptionnelle à des projets de séjours en immersion linguistique en Corse à destination des élèves de filière bilingue et non bilingue du second degré pour l'année 2018/2019

Collège de MOLTIFAU : Séjour « Casa marina » Galeria.....2 634,00 euros
Collège GIRAUD (Bastia) : Séjour « Parc naturel ».....2 300,00 euros
Lycée FESCH (Ajaccio) : Séjour découverte Aleria, Scandola, Bavedda
.....4 000,00 euros

Lycée GEORGES CLEMENCEAU (Sartè) : Séjour à la découverte du patrimoine culturel de Bastia et sa région.....2 378,00 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU..... 3 043 088,00 euros

ARTICULU PRIMU :

DECIDE di fà a repartizione cum'è stabbilita quì sottu di i crediti scritti :

URIGINE : BP 2018

PRUGRAMMA : 4311

Prugramma 4311 - LC Furmazione - Capitulu 932 - Funzione 221 - Articulù 657381

SOMMA DISPUNIBILE.....3 054 400,00 euros
SOMMA AFFETTATA 11 312,00 euros

Aiutu eccessuinalu à unipochi di prugetti di sughjornu in immersione linguistica in Corsica, à prò di sculari scritti in filiere bislingue è micca bislingue di u secondu gradu, per l'annu sculare 2018/2019

DISPUNIBILE TORNA.....3 043 088,00 euros

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

ARTICULU 2 :

A presente deliberazione fera l'ogettu di una pubblicazione à u libru di l'atti amministrativi di a Cullettività di Corsica.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/02/362**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN
IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION
DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE ET NON BILINGUE
DU SECOND DEGRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

**Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé**

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'État et la Collectivité de Corse conduisent conjointement une action de développement linguistique en matière d'éducation et de formation qui se traduit par une stratégie éducative visant à soutenir la mise en place d'un bilinguisme à parité horaire, ouvert au plurilinguisme, pour tous les élèves.

Nous pouvons notamment noter la délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le Pianu Lingua 2020, plan de normalisation de la langue, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie. La délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016 de l'Assemblée de Corse également, par le biais de laquelle a été adoptée la convention Etat-Collectivité Territoriale de Corse d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2020. Cette convention est une convention globale de mise en œuvre du plan Lingua 2020, lequel définit la stratégie de progression vers la normalisation de la langue et une société bilingue à l'horizon 2020. Enfin, par la délibération n° 15/037 AC du 13 mars 2015, l'Assemblée de Corse qui a permis l'adoption du règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse qui prévoit une dotation au fonctionnement pour les filières bilingues du second degré.

Dans ce cadre, l'apprentissage de la langue corse via la méthode d'immersion linguistique prend toute sa place.

Cette année, à la suite de l'appel à projets relatif à la dotation de fonctionnement « Lingua corsa » 2018-2019 qui concerne spécifiquement les établissements comptant une filière bilingue, certains établissements nous ont transmis des demandes de subvention relatives à des séjours en Corse en immersion linguistique pour leurs classes bilingues. C'est le cas des collèges de Moltifau, Fium'orbu, Giraud et les lycées Fesch et Georges Clémenceau.

Les projets pédagogiques programmés par les EPLE suivants sont intéressants à plus d'un titre :

- Le collège de Moltifau prévoit 2 séjours : 1 séjour au centre d'immersion linguistique de Savaghju avec une étude de l'écosystème forestier et montagneux pour un coût total de 2 140 € l'aide demandée est de 1 390 €, et 1 séjour à « A casa marina » de Galeria avec une découverte de l'écosystème marin, le public concerné sera la classe de 5^{ème} bilingue, soit 29 élèves, le montant total du projet est de 3 384 € et la participation demandée à la CdC s'élève à 2 634 €.

- Le collège Giraud pour sa part, prévoit 2 séjours : 1 séjour à Savaghju pour une classe de 6^{ème} d'un montant de 2 300 € et 1 séjour au Parc naturel pour une classe de 5^{ème} bilingue d'un montant de 2 300 €.
- Le lycée Fesch programme un séjour à la découverte de Scandola, Bavedda, Aleria ainsi que la visite d'entreprises pour les 25 élèves de seconde bilingue, coût du projet 7 000 € et montant demandé 4 000 €.

Nous notons également le projet développé par une équipe d'enseignants du Lycée Giocante de Casabianca de Bastia et du Lycée Georges Clémenceau de Sartè qui ne sont pas des établissements comptant une filière bilingue.

Cette équipe, composée de professeurs de LCC et de professeurs habilités à enseigner en langue corse, a élaboré un projet d'échange entre les élèves de 1^{ère} des deux établissements, autour du numérique et de la culture corse.

Il a été initié en 2017 avec un voyage de trois jours pour les élèves du Lycée Giocante de Casabianca dans l'Alta Rocca : rencontre des élèves de Sartè et des visites en immersion des sites préhistoriques et des musées, qui s'est déroulé en avril 2018. Cette initiative fait partie d'un projet plus large de préfiguration d'une filière bilingue au Lycée Giocante de Casabianca.

C'est la suite de ce projet qui est programmée pour l'année scolaire 2018/2019, avec le déplacement des élèves du Lycée Georges Clémenceau de Sartè à Bastia. Au programme : découverte du patrimoine de la ville de Bastia, visite du site de la Mariana, découverte du Nebbiu, découverte de la polynomie et des variétés linguistiques. Il se déroulera sur 3 jours au printemps 2019 et concernera 17 élèves et 2 accompagnateurs pour un montant total de 5 738 €. L'aide demandée à la Collectivité de Corse s'élève à 2 378 €.

L'ensemble des budgets prévisionnels correspondant à ces projets prévoient des sources de financements autres que la Collectivité de Corse, à savoir : une participation des foyers sociaux éducatifs, des familles, des communes ainsi que la mise en place d'actions diverses pour mobiliser des fonds.

Le règlement des aides adopté en Assemblée de Corse le 16 avril 2015 prévoit de financer exclusivement les projets de voyages hors de Corse, en Méditerranée romane, pour les classes bilingues. Or ces projets ne remplissent pas ces critères.

En attendant une évolution du règlement des aides qui permettrait de prendre en compte les projets comme ceux-ci, et étant donné l'intérêt qu'ils présentent, nous vous proposons d'attribuer une aide financière exceptionnelle à ces établissements pour la réalisation de leurs projets.

Il est à noter que cette proposition est néanmoins faite à l'exclusion des projets qui se dérouleraient dans un centre d'immersion linguistique, tel que le centre de Savaghju par exemple. En effet, ces structures font déjà l'objet par ailleurs d'un financement de la Collectivité de Corse pour leur fonctionnement par le biais d'une subvention ou d'un marché.

Nous vous proposons d'accorder aux établissements concernés les montants qui figurent dans le tableau ci-dessous, pour un total de 11 312 €.

**AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN IMMERSION
LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE
ET NON BILINGUE DU SECOND DEGRE POUR L'ANNEE 2018/2019**

ETABLISSEMENTS	SEJOURS EN IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE	DOTATION EXCEPTIONNELLE en €
COLLEGE DE MOLTIFAU	Séjour « Casa marina » Galeria	2 634
COLLEGE GIRAUD	Séjour « Parc naturel »	2 300
LYCEE FESCH	Séjour découverte : Aléria, Scandola, Bavedda	4 000
LYCEE GEORGES CLEMENCEAU	Séjour à la découverte du patrimoine culturel de Bastia et sa région	2 378
TOTAL		11 312

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE ET NON BILINGUE DU SECOND DEGRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019
Identifiant acte	02A-200076958-20181129-024233-DE
Identifiant interne	024233
Date de réception par la préfecture	6 décembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 novembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.1

[Fermer](#)